



ACACED Attestation de connaissances animaux domestiques (RS5650)



Objectifs

Les activités exercées en lien avec les animaux de compagnie des espèces domestiques doivent s'effectuer dans le respect du bien-être animal, et en sécurité. Elles font l'objet d'attentes sociétales fortes et touchent un très large public. Sont visés en particulier la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Les éleveurs de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée par an et l'exercice à titre commercial d'activités de vente d'animaux de compagnie sont également concernés. Une formation est nécessaire pour assurer ces activités. Dans chaque cas cité ci-dessus, au moins une personne en contact avec les animaux doit détenir l'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie des espèces domestiques. La formation présentée ici permet l'obtention de cette attestation, et l'actualisation des connaissances nécessaire au maintien de sa validité.



Programme



- Bases réglementaires
- Acquisition des savoirs de base concernant les 8 domaines de connaissances précisés à l'arrêté du 14 janvier 2022

Alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport, sélection...



Evaluation et mode de validation des acquis

Evaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon les catégories d'animaux. Le questionnaire est administré au moyen d'une application WEB et le bordereau de score est édité automatiquement par l'application.

- Diplômant
- Certifiant
- Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

- Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- Un bordereau de score



Public concerné

- Salariés en animalerie, éleveurs, soigneurs, toute personne travaillant au contact des animaux
- Grand public

Effectif : Minimum 6 - Maximum 20



Pré-requis

- Lecture et écriture du français
- Préconisation
- Equipements informatiques individuels personnels pour les personnes choisissant la modalité à distance (selon positionnement)

Durée et rythme

Déroulement : 6 à 8 sessions par an

Période : Toute l'année

- En semaine Week-end
- En journée En soirée
- Temps plein Temps partiel

2 Modalités pédagogiques au choix & méthodes

- En présentiel **OU** A distance
- En salle Synchrone
- Sur chantier Asynchrone

- Apports théoriques en salle **ou** sur plateforme pédagogique dédiée sécurisée
- Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs ou séance d'évaluation en visio synchrone
- Test sur plateforme Ministérielle

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

Compte Personnel de Formation - (CPF) : OUI RS5650

Autres sources de financements possibles en fonction de votre statut. Contactez-nous.

Tarifs

- 1 catégorie : 308,00€ HT : 14h
- 2 catégories : 396,00€ HT : 18h
- 3 catégories : 484,00€ HT : 22h

Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Indicateurs des résultats 2023/2024

Satisfaction des apprenants : **99%**

Validaton de la certification :

- **84% à distance**
- **95% en présentiel**

ACACED Attestation de connaissances animaux domestiques (RS5650)

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapes d'inscription à cette formation :

- 1- Contacter la référente administrative au 03.84.58.49.62 pour obtenir les prochaines dates, le bulletin d'inscription et pour répondre à vos questions.
- 2- Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis + le contrat de formation (ou la convention si vous êtes une entreprise).
- 3- Finaliser l'inscription en retournant le devis et le contrat/la convention signé/e + joindre la copie d'une pièce d'identité



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?
Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

**Référente handicap : PERRIN Nadia - 03.84.58.49.62 -
nadia.perrin@educagri.fr**



Formateur

QUENTIN Benoit, formateur en animalerie
benoit.quentin@educagri.fr



référente administrative

CADIEU Régine - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Pas de restauration collective
Pas d'hébergement possible

MAJ 11/10/2024



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr